



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent non représenté: MATTEI Estelle,

Absent représenté : DAVID Emmanuel représenté par GHIRLANDA Eric,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

4.Travaux de mise en sécurité de la voirie communale au niveau de la traversée du ruisseau Poghju au lieu-dit « Sant'Angelo » : demande de subventions à la Collectivité de Corse (CDC)

Délibération : 037-2019

Le Maire rappelle à ses collègues que la DDTM de la Haute-Corse dans un courrier en date du 6 juillet 2017 nous a demandé de procéder à la construction d'un nouvel ouvrage hydraulique de franchissement de la rivière « Poghju » sur la voirie communale au lieu-dit « Sant'Angelo ».

L'objectif de cette construction est d'assurer la mise en sécurité de la voirie tout en respectant la continuité écologique notamment lors des périodes de fortes crues comme celles que nous avons connues en 2015 et 2016.

Afin de disposer d'une estimation des travaux nécessaires, le Maire informe ses collègues qu'il s'est rapproché d'un cabinet spécialisé, le BET POZZO DI BORGO qui lui a remis une étude d'avant-projet.

Sur la base des préconisations du bureau d'études, les travaux nécessaires peuvent être estimés à 40 000 €/HT ainsi détaillés :

- Travaux : 32 360 €/HT,
- Honoraires maîtrise d'œuvre : 5 000 €/HT,
- Etude DLE : 2 640 €/HT

Pour le financement de ces travaux, le Maire propose que la Commune sollicite l'intervention de la Collectivité de Corse (CDC) au titre du produit des amendes de police.

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

- | | |
|-------------|----------------|
| - CDC : | 32 000 € (80%) |
| - Commune : | 8 000 € (20%) |

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et pris connaissance de l'estimation des travaux par le BET POZZO DI BORGO,

CONSIDERANT l'obligation faite à notre collectivité de réaliser les travaux de mise en sécurité de la voirie communale au lieu-dit « Sant'Angelo » au niveau du passage du ruisseau « Poghju »,

APPROUVE le projet d'investissement proposé par le Maire,

VU le budget prévisionnel des travaux à réaliser s'élevant à 40 000 €/HT,

ADOpte le plan de financement suivant :

- | | |
|---|----------|
| - CDC – Produit des amendes de police : | 32 000 € |
| - Commune : | 8 000 € |

DIT que la réalisation des travaux sera conditionnée à l'obtention de l'aide de la Collectivité de Corse,

DIT qu'une procédure de consultation des entreprises pour réaliser cette opération sera mise en œuvre par le Maire dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA),

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allégements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de la Collectivité de Corse afin d'obtenir le financement nécessaire sollicité avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTION : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux